

Rapport de stage

La médiathèque André Malraux de Lisieux

Bénédicte Hamon

Sous la direction d'Olivier Bogros
Conservateur en chef, directeur de la médiathèque André Malraux de Lisieux

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
GENÈSE DE LA MÉDIATHÈQUE	5
1. L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE	5
2. « UNE GESTATION LENTE ET DOULOUREUSE »	7
3. UNE CONCEPTION AMBITIEUSE	8
SERVICES, COLLECTIONS ET PUBLICS	10
1. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU BÂTIMENT.....	10
2. QUELQUES DONNÉES SUR LA FRÉQUENTATION DE LA MÉDIATHÈQUE	14
3. L'ANIMATION DANS LA MÉDIATHÈQUE.....	15
4. LA BIBLIOTHÈQUE HORS LES MURS, LES ACTIONS VERS L'EXTÉRIEUR.....	16
5. L'ACCUEIL DES COLLECTIVITÉS	17
6. LA BIBLIOTHÈQUE ÉLECTRONIQUE DE LISIEUX	18
ORGANISATION INTERNE.....	20
1. STATUT, TUTELLE ET CADRE JURIDIQUE.....	20
2. BUDGET.....	20
3. PERSONNEL ET ORGANISATION DU TRAVAIL	22
4. PARTENARIATS	24
ACTIVITÉS PENDANT LE STAGE	27
1. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	27
2. PARTICIPATION AU TRAVAIL INTERNE	30
3. ACCUEIL DES PUBLICS ET MÉDIATION	31
4. SUIVI DES FORMATIONS ET DES ANIMATIONS.....	35
CONCLUSION.....	36
TABLE DES ANNEXES	37

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Introduction

Lexovienne d'origine, j'ai tenu à retourner faire mon stage d'étude à Lisieux, non pas dans la petite bibliothèque à la désuétude charmeuse qui m'a accueillie quand j'étais collégienne, lycéenne et étudiante - celle-ci n'existe plus - mais dans la nouvelle médiathèque qui a su si bien faire se délier les langues de la région pendant presque une dizaine d'année. Le projet de médiathèque est apparu dès 1994 et a longuement erré avant d'aboutir. Adolescente, l'idée de devoir déménager d'une institution qui m'était si familière et qui m'avait donné l'envie d'un métier me semblait odieuse. Une médiathèque, quelle drôle d'idée ? La fréquentation d'établissements parisiens, comme la Bpi notamment, m'avait depuis faire réviser ma conception un peu dépassée, un peu élitiste aussi, de l'institution bibliothèque.

La médiathèque ayant été ouverte en juin 2002, je n'avais jamais eu l'occasion de l'utiliser en tant que lectrice. L'idée de la découvrir en tant que conservateur-stagiaire m'a séduite. Outre l'attrait un peu particulier qu'a exercé sur moi la médiathèque de Lisieux, j'ai choisi d'y effectuer mon stage pour diverses raisons qui tiennent principalement au fait que j'aimerais exercer ma fonction de conservateur préférentiellement dans une bibliothèque municipale de cette taille, conçue si possible sur le même modèle : implantation en centre-ville, grande accessibilité, fonds multimédia et diversifiés, programmation culturelle dynamique et ambitions fortes de médiation socio-culturelle.

J'ai aussi pensé qu'effectuer un stage dans un équipement de cette taille me permettrait de voir toutes les facettes du métier, de suivre au plus près le fonctionnement de l'établissement et de mieux cerner concrètement les tâches propres au conservateur, qui est aussi le directeur de la médiathèque. Ces attentes n'ont généralement pas été déçues.

Je tiens à remercier ici Monsieur Olivier Bogros, le responsable de la médiathèque et toute son équipe qui m'a très rapidement et très chaleureusement intégrée en son sein le temps d'un stage qui m'a beaucoup apporté.

Genèse de la médiathèque

1. L'ancienne bibliothèque

L'ancienne bibliothèque, ouverte jusqu'en 2001, était hébergée depuis 1864 dans l'ancien palais épiscopal de Lisieux, transformé en tribunal de justice. Le bâtiment était devenu largement insuffisant : il n'offrait que 543 m² de surface (services publics et intérieurs confondus), ne proposait que 24 places assises pour une population d'environ 24 000 habitants, et sur les 70 000 livres conservés, seuls 20 000 étaient en accès direct. Aucune extension n'était possible, non seulement les locaux ne s'y prêtaient pas mais ils devaient en outre être restitués au plus tôt au Ministère de la Justice qui les avait mis à disposition de la ville pour une période déterminée, dépassée déjà de plusieurs années.

La configuration de la bibliothèque suivait en tout point l'archétype de la « bibliothèque ancien modèle ». Située au premier étage de l'ancien évêché dans une des ailes du tribunal, elle n'était pas hébergée dans ses propres locaux. Sa visibilité au sein de la ville s'en trouvait amoindrie. Dissimulée au sein du Palais de Justice, elle était d'une certaine façon dérobée au regard et à l'appropriation des Lexoviens. La contiguïté des salles d'audience et de la bibliothèque pouvait produire dans l'esprit des visiteurs un curieux amalgame et intimider les non-initiés. Symboliquement difficile d'accès, la bibliothèque n'en était pas moins physiquement peu accessible. Les salles n'étaient pas de plain-pied, les usagers devaient gravir un long escalier avant de les atteindre, ce qui excluait partiellement certains types de publics (les personnes handicapées ou âgées, les jeunes mamans accompagnées d'enfants...). Une fois le dernier palier laborieusement atteint, l'utilisateur avait le choix entre deux espaces : la salle de prêt à sa gauche ou à sa droite la « salle de lecture » défendue par une lourde porte qui s'ouvrait bruyamment sur un espace silencieux et exposait brutalement le nouveau venu aux regards des autres usagers. La bibliothèque était donc clairement bicéphale, l'espace était scindé en deux ensembles hétérogènes: d'une côté du couloir, la salle

de prêt où étaient stockés tous les documents empruntables et où s'effectuaient les transactions, de l'autre la salle de travail et de consultation dans la continuité de laquelle étaient conservées les collections patrimoniales en accès indirect. La configuration de la bibliothèque traduisait ainsi spatialement l'ancienne dichotomie « bibliothèque populaire de prêt »/ « bibliothèque savante», que se sont attachées à abolir dès les années 1960 les nouvelles bibliothèques de lecture publique. A ces locaux vétustes, confinés et héritiers d'une conception aujourd'hui révolue de l'institution bibliothèque, s'ajoutait un quasi-monopole dans les collections du support imprimé. Les phonogrammes musicaux étaient absents du fonds et le catalogue ne comportait qu'une quarantaine de vidéogrammes. De plus, les enfants ne pouvaient profiter que d'un espace atrophié qui se réduisait à quelques bacs d'albums, à quelques étagères de documentaires et à quelques poufs noyés en plein au milieu du fonds adulte.

Ce manque de moyens de l'établissement et ce grand retard de la bibliothèque-espace physique dû aux attermolements du projet de médiathèque à venir, perpétuellement remis en chantier, ont été parallèlement compensés dès la deuxième moitié des années 1990 par un investissement précoce et volontariste du directeur de la bibliothèque dans les nouvelles technologies informatiques et numériques. Un premier bulletin électronique d'informations bibliographiques locales (*Les Affiches de Lisieux*) a été créé dès 1994 tandis qu'a débuté l'année suivante la numérisation des collections de cartes postales de la bibliothèque visant à constituer une photothèque numérique. Ces premières initiatives ont vu leur plein aboutissement en juin 1996 avec la mise en ligne remarquée de la *Bibliothèque électronique de Lisieux*, site très novateur entièrement réalisé en interne avec peu de moyens. Considérée comme le premier site Internet français de bibliothèque électronique de lecture publique, la *Bibliothèque électronique* a rapidement fait des émules et fait connaître la petite bibliothèque de Lisieux bien au-delà de sa sphère locale d'influence. Cette aventure technologique s'est traduite au niveau municipal par l'attribution d'un crédit d'investissement inscrit au budget 1996 qui a permis l'ouverture en octobre 1996 d'une petite salle multimédia proposant aux Lexoviens la consultation gratuite de CD-rom et un accès (payant) à Internet. Et pour accompagner les usagers dans leur découverte des nouvelles technologies, la

bibliothèque s'est dotée début 1998 d'une animatrice recrutée comme employée-jeune.

Ces dernières années d'existence de la bibliothèque ont donc vu se creuser un véritable hiatus entre des locaux confidentiels et désuets, investis dès la deuxième moitié du 19^e siècle, et une bibliothèque virtuelle ambitieuse et conquérante, dans la réalisation de laquelle se cristallisaient finalement les aspirations technologiques d'une équipe spectatrice des ajournements successifs du projet de médiathèque.

2. « Une gestation lente et douloureuse »¹

C'est sous le mandat de la députée-maire Yvette Roudy que le dossier médiathèque a démarré. Le principe de la médiathèque fut décidé au conseil municipal de juin 1994 en même temps qu'était lancée la procédure administrative ouvrant un concours d'architectes. Différents emplacements étaient envisagés à l'époque et la presse locale se faisait joyeusement l'écho des bâtiments pressentis. Dans les listes hétéroclites qu'elle soumettait à ses lecteurs figuraient notamment : un ancien presbytère, des terrains de garage, une ancienne usine désaffectée, un ancien collège ou encore une clinique en fonctionnement. C'est finalement une ancienne église désacralisée, l'Eglise Saint-Jacques, qui fut choisie en 1995. Les travaux devaient démarrer en 1996 mais devant le coût exorbitant du réaménagement estimé à 37 millions de francs et les lourdes contraintes architecturales qu'imposait le respect de cet édifice classé aux monuments historiques, le projet resta lettre morte. Après maintes péripéties et polémiques politiques dont se sont emparés sur le moment avec frénésie les journaux régionaux, il fut en définitive décidé d'édifier la médiathèque sur une des places très centrale du centre-ville, la place de la République. Le programme voté était de 22 millions de francs et la proposition des architectes Pierre Dubesset et Dominique Lyon fut retenue. Les travaux débutèrent fin 1999 mais la livraison finale du bâtiment fut repoussée à plusieurs reprises. Une partie de la copie initiale, faute de budget suffisant, dû être revue et certains problèmes techniques durent être réglés dans l'urgence. Le coût total

¹ *Ouest-France* du 21 juin 2002.

s'éleva finalement à 5,7 millions d'euros dont 2,2 millions d'euros de subventions et la médiathèque ne put accueillir ses premiers lecteurs qu'à partir du 21 juin 2002.

3. Une conception ambitieuse

3.1. Le modèle « médiathèque »²

Dès 1994, la mairie a parlé pour remplacer l'ancien équipement non pas d'une nouvelle bibliothèque mais bien d'une médiathèque marquant par là toute l'ambition de son projet et sa volonté de rupture avec l'ancienne bibliothèque municipale. Toutes les composantes du « modèle » médiathèque ont été dès le démarrage du dossier associées au projet de la structure à venir : effort architectural, informatisation, libre accès, diversification des médias autour de l'imprimé, rôle social, animation et insertion dans les activités culturelles municipales.

La concrétisation du projet a répondu pleinement à ces objectifs initiaux. De nouveaux espaces et de nouveaux fonds documentaires ont trouvé leur place dans le nouvel équipement hébergé dans un bâtiment à la modernité *high tech* toute contemporaine. Un fonds de CD musicaux, de VHS et de DVD a été créé. La médiathèque dispose maintenant d'un atelier informatique bien équipé, d'une salle de travail réservée aux groupes, d'un espace pour les non-voyants, d'une salle consacrée au fonds normand qui propose en libre accès des documents auparavant stockés dans les réserves, d'un auditorium et d'un espace d'exposition. Les enfants bénéficient, eux, d'un vaste espace jeunesse également multisupports et d'une salle d'heure du conte. En tout, 9 postes publics sont aujourd'hui connectés à Internet, 7 postes OPAC de consultation du catalogue sont accessibles et le SIGB a été réactualisé par l'acquisition de la version *média* du logiciel *Orphée*. Pour compléter ce nouvel arsenal, une véritable programmation culturelle a fait son apparition à la médiathèque tandis qu'un poste d'animatrice médiatrice du livre a

² « Le modèle " médiathèque" est une expression empruntée à l'ouvrage de François Rouet, *La grande mutation des bibliothèques municipales*, La Documentation française : Paris, 1998.

été créé à l'ouverture. Et sans surprise le nouvel équipement a pris le nom de « médiathèque ».

3.2. Le choix de la visibilité

3.2.1 Une implantation centrale

Bâtie sur l'ancien square André Malraux de la place de la République, place qui abrite le marché du samedi et plus occasionnellement des manifestations festives (cirques, brocantes...) la médiathèque est implantée en plein cœur du centre ville dans une zone très commerçante, à proximité des lignes de transports en commun, d'un parking, de trois écoles et de l'unique voie piétonne de Lisieux.

3.2.2 Une construction imposante, moderne et transparente

Posée au milieu des modestes immeubles en briquettes rouges de la Reconstruction, la médiathèque que d'aucuns ont qualifié de « grand paquebot vert »³ a de quoi surprendre le passant. Le bâtiment est très contemporain, c'est un pavillon symétrique assez peu élevé dont l'originalité est à chercher dans une ossature métallique et verte, chapeauté d'une toiture de la même couleur, basse, irrégulière et ondulée mais surtout dans l'extrême transparence de l'ensemble, principe directeur du programme architectural. La médiathèque est entièrement vitrée. Tous les espaces sont apparents de l'extérieur, aussi bien les espaces publics, répartis sur quatre niveaux (rez-de-chaussée, premier étage, entresol et sous-sol) que les bureaux du personnel, visibles de la rue ou de la place, exposés en pleine lumière aux yeux des promeneurs. Pour faire écho à cette transparence de l'enveloppe extérieure du bâtiment sont aménagées à l'intérieur de l'équipement des transparences qui permettent de percevoir la totalité des salles depuis les dégagements.

³ *Ouest-France* du 3 mai 2002.

Services, collections et publics

1. L'organisation fonctionnelle du bâtiment

La médiathèque est ouverte 30 heures par semaine, sauf pendant les grandes vacances où il a été fait le choix d'horaires plus réduits. Services publics et internes confondus, elle a une surface de 1800 m². Elle offre plus de 48 000 documents disponibles dans les sections. Les espaces accessibles au public s'organisent en quatre grandes sections (périodiques, « salle adulte », multimédia, espace jeunesse) répartis sur quatre niveaux. Cette séparation des espaces est compensée par les jeux de transparence qu'ont ménagés les architectes entre les sections (baies vitrées, puit de lumière...).

1.1. L'espace polyvalent du rez-de-chaussée

Le hall, auquel accède de plain-pied le public contrairement à l'ancienne structure, se décompose pour les usagers en trois espaces de services :

■ l'accueil où s'effectuent sur une même banque occupée par deux ou trois agents les inscriptions, les prêts et les retours. La gestion des transactions est centralisée, elle s'opère uniquement à cet endroit sauf pour les documents empruntables en accès indirect, généralement des DVD qui ne peuvent pas être équipés d'antivol. En principe, chaque poste des agents (trois au total) est consacré à une opération spécifique : le prêt et le retour aux deux extrémités de la banque, les inscriptions et les premières orientations au milieu, mais en cas d'affluence le poste central enregistre les opérations de transactions, ce qui permet d'éviter les files d'attente. Les tarifs d'inscriptions⁴ oscillent entre la gratuité et 31 euros suivant l'âge des usagers et leur lieu de résidence. Il n'a pas été fait le choix de tarifs différenciés en fonctions des supports, ce que regrettent parfois certaines personnes n'empruntant que des livres. Un autre sujet de contestation tarifaire réside dans l'absence de prise en compte de la Communauté de communes. Les personnes ne résidant pas à

⁴ Se reporter à l'annexe 1.

Lisieux mais dans une commune faisant partie de la Communauté de communes se plaignent régulièrement de ne pas bénéficier des « tarifs Lisieux », ce qui contraint les agents à expliquer que la gestion de la médiathèque n'est pas (ou n'est pas encore) intercommunale, contrairement à la gestion de l'Ecole de musique.

- L'espace périodique qui regroupe 102 titres de journaux et de revues, dont 85 empruntables à domicile.

- L'espace d'exposition constitué de panneaux modulables et de vitrines, situé sur la droite à l'entrée de la médiathèque.

1.2. La « salle adulte »

Localisée à l'entresol, la « salle adulte » est une grande salle de prêt et de consultation sur place dont la longue travée centrale, totalement dégagée, qui mène vers la banque de renseignements a la réputation d'impressionner certains usagers. Ce plateau de 481 m² à l'allure assez universitaire propose aux lecteurs plus de 19 200 documents.

1.2.1 Une répartition spatiale des collections différenciée

Le pan mural gauche héberge les romans et les livres en gros caractères, le pan mural situé derrière la banque de service public abrite les documentaires empruntables à domicile tandis que sont rangés sur le pan mural droit de la pièce les documentaires et les ouvrages de références consultables sur place uniquement, les ouvrages sur la Normandie et un fonds de généalogie.

Les guides de voyages, les petites collections de références (Dominos, Foliothèque) et bilingues, les romans de sciences-fictions, les romans policiers, les revues de référence sont classés à part sur des étagères basses disposées parallèlement aux murs latéraux. Les bandes dessinées bénéficient également d'une localisation différenciée : les petits formats côtoient les romans policiers ; les grands formats sont rangés en retrait dans des bacs spécifiques et classées par série - ce qui présente peut-être l'inconvénient de ne mettre en valeur que ces séries. Le fonds adolescents est lui aussi séparé du reste, deux panneaux d'étagères proposent des romans, des contes, des romans policiers et de sciences-fiction pour les adolescents, seule la fiction est proposée dans cette salle adulte, les documentaires pour adolescents sont eux complètement intégrés aux

documentaires enfants de l'espace jeunesse. Comme dans d'autres établissements ce fonds spécifique pose problème, une réflexion est en cours sur l'enrichissement du fonds adolescent et sur sa mise à disposition.

1.2.2 Des sous-espaces imbriqués

Le plateau adulte comporte trois petites salles vitrées : l'une est consacrée au fonds normand qui était conservé dans les réserves de l'ancienne bibliothèque ; une deuxième héberge des ressources généalogiques, un poste de lecture pour les déficients visuels et un lecteur de microfilms ; la troisième salle, originellement réservée au travail de groupe, est généralement fermée au public dans la mesure où elle est phoniquement mal isolée.

1.2.3 Un équipement en postes informatiques de consultation documentaire

Deux postes de consultation d'Internet à usage documentaire sont disponibles dans la salle adulte, chat et courrier électronique y sont interdits, les réservations de ces postes se prennent le jour même et non à l'avance.

1.3. L'espace multimédia

Situé au niveau -1, cet espace destiné aux adultes et aux adolescents regroupe la discothèque-vidéothèque et l'atelier informatique. 777 CD audio, 1264 vidéos (VHS et DVD), 229 CD-rom et 15 titres de magazines sont empruntables ou consultables dans cette section.⁵

Six ordinateurs sont disponibles à l'espace informatique, ils permettent de faire de la bureautique, du traitement d'image et de consulter Internet. Un règlement, disponible à la banque d'accueil, le « règlement du cyberespace », régit l'utilisation de cet atelier informatique. L'accès aux ordinateurs est gratuit, que l'utilisateur soit abonné ou non, mais nécessite une inscription préalable, possible jusqu'à une semaine à l'avance. La durée d'utilisation des ordinateurs ne peut excéder une heure par utilisateur, et ce dans toute la médiathèque. Un système de gestion informatisé des réservations informatiques – indépendant du SIGB – vient d'être installé à la médiathèque, il est actuellement en phase de test. La particularité de l'atelier informatique réside sûrement dans la liberté d'utilisation

⁵ Relevé au 30 août 2003.

qu'il offre à ces usagers : « conversation en ligne » (*chat*) et messagerie électronique ne sont pas interdits contrairement à d'autres établissements. Le règlement stipule en revanche que « Toute consultation d'un site Internet à caractère violent, pornographique, raciste, illicite, révisionniste ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine est interdite ». Afin d'éviter ce type de consultations, des filtres sont installés sur le réseau et les bibliothécaires interrogent régulièrement l'historique des connexions.

1.4. L'auditorium

Localisé également au niveau -1, l'auditorium jouxte l'espace multimédia. Salle de 64 places, il accueille les animations programmées par la médiathèque ou par d'autres institutions et associations qui ont passé avec l'établissement un contrat annuel pour utiliser le lieu.

1.5. L'espace jeunesse

L'espace jeunesse est situé au premier étage qu'il occupe avec les bureaux du personnel. En période scolaire, l'amplitude horaire d'ouverture de la section jeunesse est plus réduite que celle des espaces adultes : le mardi, jeudi et vendredi l'espace jeunesse ouvre seulement à 16h. Les classes et les crèches sont ainsi accueillies le matin ou l'après-midi. Toutes les cartes d'inscription permettent d'emprunter dans cette section destinée aux enfants de moins de quatorze ans, qui ne peuvent pas emprunter dans les autres espaces.

1.5.1 La salle d'heure du conte

La section jeunesse comporte une petite salle réservée à l'heure du conte, servant d'espace de lecture pour les tout-petits à qui sont proposés des premiers albums et documentaires.

1.5.2 Le « fonds tournant »

La section compte également une salle destinée primitivement à devenir un atelier de bricolage manuel, elle n'est pas utilisée à cet usage mais sert à entreposer les ouvrages, généralement thématiques, qui constituent le « fonds tournant » destiné aux écoles et aux quartiers.

1.5.3 Des collections et des équipements multimédias

Sur le modèle de ce qui est proposé aux adultes, l'espace jeunesse est multi-supports : il propose aux enfants 13 469 livres (documentaires, romans, romans policiers, science-fiction, bandes dessinées, « premières lectures », « albums », « premiers albums »...) et 30 titres mais également 251 CD audio, 336 vidéos (VHS et DVD) et 216 CD-rom.

Deux postes informatiques sont mis à disposition des enfants : l'un leur propose un accès à Internet filtré (sites programmés) et l'autre à une sélection d'environ six CD-rom, renouvelée tous les deux mois. Les enfants réservent le jour même ou à l'avance le créneau horaire qui les intéresse (une demi-heure maximum). Ce service, en particulier la programmation de CD-rom, rencontre un très grand succès auprès des enfants, qu'il fidélise très fortement. L'usage de ces postes est quasiment exclusivement ludique. Les enfants qui à défaut de pouvoir s'inscrire sur le poste de CD-rom s'inscrivent sur le poste Internet, ont très vite repéré les sites sélectionnés qui proposaient des jeux. Il est aujourd'hui question d'installer un troisième poste qui sera, lui, consacré à la recherche documentaire (accès à un Internet moins bridé, à des CD-rom de référence). Un autre service est également très plébiscité par les enfants, c'est la possibilité qui leur est offerte de visionner des films. Il leur suffit pour cela de choisir un DVD ou une cassette VHS dont la signalisation spécifique indique que les droits ont été négociés pour un visionnage public, de demander aux bibliothécaires d'installer le film et de leur fournir des casques audio.

2. **Quelques données sur la fréquentation de la médiathèque**

Mon mémoire d'étude portant sur la fréquentation publique de la médiathèque, je ne fournirai ici que quelques grandes lignes d'approche. Au 13 novembre 2003, le logiciel comptabilisait 3616 usagers ayant une carte valide, dont 2024 Lexoviens. Ce chiffre peut paraître décevant en comparaison du nombre d'inscrits de l'ancienne bibliothèque. Le rapport annuel de 1999 fourni à la DLL faisait en effet état de 3724 abonnés dont 2219 Lexoviens. Le pourcentage des

Lexoviens inscrits à la médiathèque est faible par rapport à la moyenne nationale, il avoisine les 8,4%. Remarquons cependant que si le taux d'inscrits n'a pas augmenté, les transactions ont, elles, enregistré une très forte hausse. Notons par ailleurs que la phase de réinscriptions des usagers a débuté il y a peu, observons aussi que la pratique de l'utilisation de la carte d'un tiers est très répandue à la médiathèque, plus qu'à l'ancienne bibliothèque qui proposait des tarifs moins élevés. Les premiers résultats de mon enquête auprès des usagers semblent par ailleurs montrer que le nombre total des fréquentants de la médiathèque (abonnés et non-abonnés) a augmenté par rapport à l'ancienne bibliothèque : 31% des usagers interrogés par questionnaire déclarent, en effet, ne pas être inscrits. La fréquence d'utilisation de l'équipement semble elle aussi avoir évolué dans le sens d'une hausse.

3. L'animation dans la médiathèque

Depuis l'ouverture de la médiathèque il y a un an et demi, le rythme soutenu de la programmation culturelle n'a pas faibli. De septembre 2002 à décembre 2003, une quinzaine d'expositions ont été proposées au public, une trentaine de films et de dessins animés ont été projetés sur grand écran, une trentaine de rencontres avec des écrivains, de spectacles de contes et de conférences ont eu lieu à l'auditorium, une dizaine de concerts ont été donnés, six ateliers d'écriture et un nombre conséquent d'ateliers-contes ont été programmés à la médiathèque. En dépit de la richesse et de l'intérêt de la programmation, le public est irrégulièrement présent aux rendez-vous, ce qui soulève des questionnements : Les horaires fixés pour les animations conviennent-ils vraiment ? Existe-t-il un public à Lisieux pour ce type d'animations, pourtant gratuites ? N'y a-t-il pas un manque de communication et dans ce cas comment mettre en place un système communicationnel efficace ? Ces questions restent pour l'instant en suspens.

4. La bibliothèque hors les murs, les actions vers l'extérieur

4.1. Des actions tournées vers les enfants des quartiers périphériques

L'animatrice-médiatrice assure une permanence le mercredi après-midi de quelques heures dans un petit local situé en plein milieu de logements HLM et mis à disposition des habitants du quartier Nord par l'OPAC. Le lieu est ouvert à tous mais est destiné en priorité aux jeunes enfants. Des bacs de livres, essentiellement des albums, y sont entreposés, un prêt manuel et gratuit est proposé aux enfants. L'animatrice assure un réel contact de proximité, des livres sont lus ou proposés aux enfants. Les conditions d'exercice de la médiation peuvent être difficiles, les petits sont assez régulièrement agités et les plus grands viennent parfois perturber ces séances assez informelles.

En juillet 2001, ces permanences se sont complétées d'une opération « Bibliothèque de rue » dans les espaces verts du Quartier Delaunay et Doumer. Un partenariat avait été établi avec le service Jeunesse de la ville ainsi qu'avec le groupe de recherche, d'action et d'information en nutrition (GRAIN) et le Réseau d'échange des savoirs.

En plus de ces interventions de la médiathèque à l'extérieur, des caisses de livres sont prêtées dans la Maison de Quartier « L'Oasis » (Quartier Doumer).

4.2. L'intervention de la médiathèque dans les écoles et les centres de formation

En plus de doter certaines BCD en livres, la médiathèque intervient aussi parfois directement dans les lieux d'enseignement.

A l'occasion de la programmation « Octobre noir » consacrée aux genres policiers, les auteurs-conférenciers qu'elle rémunérait se sont déplacés dans plusieurs collèges et lycées lexoviens pour animer sur le temps scolaire des débats ou des ateliers d'écriture.

Une trentaine d'adultes en réinsertion professionnelle ont également profité de la venue de ces écrivains dans leurs centres de formation.

Tout dernièrement, la médiathèque s'est investie dans le projet « Lire et faire lire ». Une école-pilote des quartiers défavorisés a été choisie pour qu'y

soient organisés deux midis par semaine la rencontre entre de jeunes enfants et des retraités autour de la lecture de livres récréatifs, chaque bénévole s'occupant d'un ou deux enfants. La médiathèque dans cette initiative a un rôle de conseil et d'encadrement des retraités qui viennent s'approvisionner en livres à la médiathèque.

4.3. Le portage de livres à domicile

Un portage de livres sur leur lieu d'habitation est proposé aux personnes âgées ou handicapés de Lisieux. Un rendez-vous est alors pris avec la médiatrice qui leur dépose des livres pour environ un mois, ce service n'engage pas de supplément forfaitaire mais les personnes paient tout de même l'inscription. Assurée par une seule personne, dont les attributions sont par ailleurs très larges, ce service n'est pas encore très développé et il demeure assez confidentiel.

5. L'accueil des collectivités

Les collectivités régulièrement accueillies à la médiathèque sont les classes d'écoles, de collèges ou de lycées, les groupes d'enfants en institution spécialisée et les crèches. Des groupes d'adultes accompagnés d'animateurs sont également accueillis à la médiathèque, en particulier à la section multimédia. Même si pour les plus âgés, les visites s'effectuent essentiellement dans les espaces adultes, c'est la section jeunesse qui organise l'accueil et travaille avec les enseignants. Dans l'ancienne bibliothèque et à l'ouverture du nouvel équipement, les demandes de visites de classe émanant d'enseignants étaient presque systématiquement acceptées sans conditions, il leur est maintenant demandé de motiver leur visite par le biais d'un projet préparé avec les enfants et en partenariat avec les bibliothécaires.

Un certain nombre d'opérations assez inventives ont déjà été menées l'an dernier avec les enseignants (expositions thématiques réalisées par les classes, échanges de lecture...). Ce type d'initiatives sera poursuivi pour l'année scolaire 2003-2004 qui devrait voir la constitution d'un club « choix de livres » permettant aux classes d'élire et d'acheter leur ouvrage préféré ainsi que la mise en ligne de critiques littéraires réalisées par les enfants et la concrétisation de bien d'autres projets.

En plus de ces actions menées conjointement avec les enseignants, la médiathèque met à disposition des collectivités un « fonds tournant » de 3000 livres. Des malles thématiques et trois expositions sont également proposées à l'emprunt. Les associations peuvent emprunter 10 livres maximum tandis que les classes peuvent emprunter, elles, 30 livres du fonds médiathèque pour un délai de deux mois. Les documents multimédia sont exclus du prêt. Les cartes collectivités sont gratuites et ne sont pas pour l'instant réservées aux seules collectivités lexoviennes. Se pose aujourd'hui la question de savoir s'il faut toujours accepter les collectivités hors Lisieux et si doivent être préalablement établis des critères pour le prêt de documents aux collectivités privées. En l'absence de mention de cet ordre dans le règlement voté en Conseil municipal, c'est à la responsable de la section jeunesse de décider. Une réflexion avec l'élue à la Culture est entamée. Seront bientôt précisées les conditions de délivrance d'une carte aux collectivités. Ces conditions seront sous peu présentées au Conseil municipal, débattues, votées puis notifiées dans le règlement.

6. La bibliothèque électronique de Lisieux

Créée il y a maintenant sept ans, la Bibliothèque électronique de Lisieux est un « réservoir de textes numériques »⁶ comme aime la qualifier le directeur de la médiathèque, Olivier Bogros, concepteur et animateur du site. A l'heure actuelle, elle propose aux visiteurs plus de 500 textes sous forme de pages html statiques (une page = un texte). Sa mise à jour est mensuelle, les internautes sont invités à découvrir différentes rubriques (« Sélection mensuelle », « Les archives », « Le rayon littéraire », « Le rayon documentaire », « Le fonds local ») auxquelles s'ajoutent une table des auteurs, une série de liens et un moteur de recherche interne en texte intégral, LexoTor, réalisé par le département d'Etudes Françaises de Toronto, que vient compléter le moteur de recherche spécialisé Aleph dont le champ de requête, plus large que le précédent, ne se réduit pas à la seule Bibliothèque électronique de Lisieux. Les textes numérisés sont des textes courts,

⁶ BOGROS Olivier. « La bibliothèque électronique de Lisieux, une bibliothèque virtuelle francophone et normande », Colloque international, *Les Etudes françaises valorisées par les nouvelles technologies d'information et de communication*. Université de Toronto : Toronto, 12-13 mai 2000.

toujours en version intégrale et relevant du domaine public. Ce sont des nouvelles ou des brochures tirées du fonds général et du fonds local, dont l'intérêt est littéraire ou documentaire. Des textes peu connus de grands écrivains français d'origine normande (Allais, Maupassant, Mirbeau, Gourmont...) côtoient des textes d'auteurs moins célèbres. L'idée qui guide les choix de mise en ligne est de « faire redécouvrir des œuvres totalement épuisées et rares aux contenus excentriques et improbables »⁷, autrement dit des œuvres qu'aucun éditeur commercial ne jugerait rentable de rééditer.

Le site, aujourd'hui très bien référencé dans les principaux moteurs de recherche, a une bonne visibilité sur le Web et un taux de fréquentation plus que satisfaisant. L'étude conduite à ce sujet par Olivier Bogros⁸ établit à 14 000 le nombre de visites « pertinentes » sur son site pour le mois de mars 2003 et montre que l'impact géographique de la Bibliothèque électronique de Lisieux est très étendu puisque le rapport statistique identifie 108 pays de connexion

⁷ *Ibid.*

⁸ BOGROS Olivier. « La bibliothèque électronique de Lisieux, Etat des lieux : entre mythes et réalités », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n°4, p.45-48.

Organisation interne

1. Statut, tutelle et cadre juridique

La Médiathèque André Malraux est un service municipal en régie directe. De ce fait, elle est pleinement tributaire des décisions du Conseil municipal en matière de budget, de recrutement, de marchés publics, de fonctionnement, d'organisation structurelle, *etc.* Dans l'organigramme de la ville de Lisieux, elle est sous la tutelle d'une élue à la culture et à l'enseignement et d'un service administratif, le service culturel, qui gère également d'autres organismes culturels (l'école d'arts plastiques, le Musée du Vieux Lisieux...). Mais la situation administrative de la médiathèque est peut-être en passe d'évoluer. L'intégration récente de services municipaux dans la toute nouvelle Communauté de communes de Lisieux (2003) laisse présager une future gestion intercommunale de la médiathèque.

2. Budget

Pour l'année 2003, le budget de fonctionnement de la médiathèque était de 302 924 euros dont 76 225 euros pour les acquisitions de documents (livres, magazines, CD, vidéos...), soit 25% du total.

A la différence d'autres bibliothèques municipales, les frais d'entretien, de chauffage et de maintenance de l'équipement sont inclus dans ce budget géré par le responsable de la médiathèque.

Les dépenses de personnel ne font pas partie de ce budget, elles sont gérées directement par la ville, et d'après le rapport annuel de 2002 fourni à la DLL, elles s'établissaient à 483 268 euros (charges sociales incluses), elles ont encore augmenté en 2003 avec les revalorisations salariales et l'embauche d'un nouvel agent en août 2003.

La proposition de budget de fonctionnement pour l'année 2004, établie en 2003 pour être votée au Conseil municipal de décembre 2003, se chiffre à 287 900 euros. Les crédits d'acquisitions documentaires proposés atteignent 82 000 euros soit une petite augmentation par rapport à 2003 qui compensera partiellement la baisse des remises accordées par les fournisseurs que prévoit la nouvelle loi sur le droit de prêt.

Ces crédits d'acquisitions (hors abonnements) sont ensuite ventilés en interne par lots :

- lot n°1 : livres adultes (acquisitions faites par les deux assistants rattachés à la section adulte)
- lot n°2 : livres jeunesse (bibliothécaire responsable de la section jeunesse)
- lot n°3 : CD + CD-rom (bibliothécaire responsable de la section adulte aidée de l'assistante rattachée à la section jeunesse pour les CD et CD-rom pour enfants)
- lot n°4 : vidéos, c'est-à-dire VHS + DVD (assistante de la section adulte qui s'occupe aussi des livres)

Le budget d'investissement est établi plus tôt, généralement en août, et concerne l'informatique, le gros matériel, le mobilier et les opérations importantes relatives au bâtiment.

Un fois établies par le directeur de la médiathèque, les prévisions budgétaires sont remises au directeur du service culturel, elles suivent la filière culturelle, passent par la commission financière puis par le cabinet du maire pour être enfin votées en Conseil municipal.

Les prévisions de recettes sont également établies par le directeur lors de sa préparation budgétaire de fonctionnement. Pour l'année 2004, il est prévu 50 000 euros de recettes dues aux abonnements, aux pénalités de retard et aux produits vendus par la médiathèque, 2 270 euros de droits d'inscription à l'atelier conte qui s'autofinance et 22 660 euros dus aux versements de la subvention CNL. Les seules recettes issues des abonnements couvriraient alors 17% des dépenses de fonctionnement.

Depuis cette année, la médiathèque, comme tous les autres services municipaux, saisit elle-même son budget dans le logiciel de la ville (Sedith Marianne).

3. Personnel et organisation du travail

3.1. Effectif et répartition statutaire

Le personnel de la médiathèque est composé de quinze agents. La répartition catégorielle et statutaire est la suivante :

Conservateur	1
Bibliothécaires	2
Assistants qualifiés	1
Assistants du patrimoine	4
B autre filière	1
Agent qualifié du patrimoine	2
Agent du patrimoine	3
C filière administrative	1

L'équipe rencontre parfois des problèmes de sous-effectif du fait des journées de formation à l'extérieur que doivent encore effectuer quatre de ses membres. La gestion des plannings de service public est dans ces conditions parfois assez délicate. Les semaines-types qui servent de base à l'élaboration des plannings sont constamment remaniées en fonction des variations d'effectif.

3.2. L'organigramme

Quatre postes ont été créés et pourvus pour le passage à la médiathèque. Un cinquième poste a été ouvert et pourvu très récemment, celui d'assistant responsable du fonds local.

L'organigramme est approximativement à rattacher au modèle d'organisation du travail « par segmentation des publics » mais il emprunte certains aspects au « modèle thématique »⁹. Très schématiquement, le principe directeur de l'organigramme prévoit que sous l'autorité directe du directeur-conservateur soient placés les trois responsables de section (adulte, jeunesse, multimédia), parmi eux deux bibliothécaires et un assistant qualifié, qui eux-mêmes encadrent un ou deux assistants. Ce principe n'est pas encore respecté dans la mesure où en l'absence d'un poste d'adjoint au multimédia (prévu

originellement et vraisemblablement pourvu prochainement) la responsable de cette section n'a pas encore de collègue à encadrer directement. Les bibliothécaires et assistants s'occupent des acquisitions, du catalogage, de l'accueil de groupes et gèrent la section dont ils dépendent. Les cinq agents du patrimoine et l'adjointe administrative ne sont rattachés à aucune section. Leur travail consiste à préparer les documents, les ranger et à pourvoir à l'organisation matérielle des animations. Cette organisation sera peut-être revue, les agents seront dans ce cas rattachés aux différentes sections.

Plusieurs personnes ont un statut un peu à part dans l'organigramme : une des assistantes est responsable du service accueil et des périodiques, elle n'a aucun agent sous sa responsabilité ; la médiatrice-animatrice du livre (catégorie B) n'est rattachée à aucune section même si elle travaille beaucoup avec la section jeunesse ; l'adjointe administrative chargée du secrétariat et de la comptabilité est, elle, directement rattachée au directeur. La fonction spécifique de ces deux personnes les amène à ne jamais effectuer de service public à l'inverse de leurs collègues - bibliothécaires, assistants et agents - qui partagent un temps approximativement équivalent de service public.

En plus des missions qui leur sont confiées les responsables de section se répartissent des missions transversales : régie des recettes, gestion des plannings et des congés pour le responsable adulte, gestion de la communication interne pour la responsable multimédia, gestion du contrat-ville lecture et des partenariats pour la responsable jeunesse.

3.3. Quelques points particuliers d'organisation

3.3.1 Le système d'acquisition

Il n'a pas encore été défini de politique d'acquisitions au sein de la médiathèque. Les acquéreurs régissent pour l'instant leurs collections de manière certes réfléchie mais empirique. Chacun a son mode de sélection et d'approvisionnement : comités de sélection inter-bibliothèques, visites de

⁹ « Modèle thématique » et « modèle par segmentation des publics » sont des concepts empruntés à la nouvelle édition du *Métier de bibliothécaire*. Le Cercle de la Librairie : Paris, 2003.

représentants, fournisseurs locaux, presse professionnelle, catalogues de commande....

3.3.2 L'administration et la gestion du personnel

Le management du personnel et de l'équipement, la gestion et la négociation des contrats des prestataires de service, la gestion et la prévision budgétaire (fonctionnement/investissement), les rapports à entretenir avec les tutelles reviennent en propre au conservateur. L'agent administratif qui lui est rattachée s'occupe, elle, de la comptabilité de l'établissement. Pour le passage de la bibliothèque à la médiathèque, il n'a pas été prévu d'étoffement de l'équipe chargée de l'administration, réduite à deux personnes, alors que la charge administrative s'est considérablement alourdie et complexifiée. Un poste supplémentaire sera demandé sous peu.

3.3.3 Les animations

A l'ouverture de la médiathèque, un poste d'animatrice-médiatrice du livre a été créé. Elle a en charge l'organisation de la programmation culturelle, le portage de livres aux personnes empêchées et de l'animation dans les quartiers. Elle travaille souvent en solitaire mais toute l'équipe est sollicitée pour proposer des projets, une fiche accueillant les propositions est disponible pour tous les agents sur les postes en réseau.

3.3.4 Les « réunions de chantier »

Les « réunions de chantiers » sont programmées environ tous les deux mois, elles sont ouvertes à tous les personnels volontaires et servent à faire remonter informations, observations et suggestions. Durant ces réunions, des projets émergent et de petits groupes transversaux se constituent pour les mener à bien (Quelques exemples de « chantiers » : réorganisation d'une section, projet d'animation, amélioration de la communication interne ou externe...)

4. Partenariats

Un grand nombre des partenariats développés par la Médiathèque sont des réponses aux objectifs du Contrat ville-lecture établi pour 2003-2004-2005 entre la

ville de Lisieux, l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) et la DRAC. Les grandes lignes de cette contractualisation prévoient de « favoriser l'accès de tous à la lecture, et notamment de ceux qui, pour des raisons sociales, économiques, culturelles et géographiques en sont les plus éloignés ».

4.1. Les professionnels de la petite enfance

L'association « Accueillir son enfant » est régulièrement contactée par la médiathèque. Les assistantes maternelles sont invitées à emmener les enfants dont elles ont la charge à la médiathèque, elles sont également conviées à des journées professionnelles autour du livre et des contes pour les tout-petits. Dans les PMI (Protection maternelles et infantiles) sont proposées aux enfants en présence de leurs parents des premiers albums.

4.2. Les partenaires enseignants

Si s'établit souvent de façon informel une collaboration entre la médiathèque et les enseignants de Lisieux ou des alentours autour d'une simple visite de l'établissement ou d'un projet peu complexe réalisé en commun avec les bibliothécaires, des partenariats plus approfondis sont organisés avec les acteurs du monde éducatif lexovien, en particulier avec les enseignants des quartiers défavorisés que sont les ZEP (zones d'éducation prioritaire). Une partie de leur stage ZEP de début d'année a ainsi été organisé à la médiathèque sous l'impulsion de la bibliothécaire responsable de la section jeunesse et de la coordinatrice ZEP. Ont également été organisées des réunions avec l'inspecteur pédagogique, le directeur de l'antenne lexovien du CRDP et un enseignant détaché au service éducatif du Musée du Vieux Lisieux qui ont débouché sur des projets assez ambitieux pour impliquer dans la lecture les enfants scolarisés dans les quartiers difficiles et leurs parents (« club choix de livres » les invitant à sélectionner un livre qu'ils iront eux-mêmes acheter en librairie ; création d'un album par classe qui sera exposé à la médiathèque ; rédaction de petites critiques littéraires...).

Les enseignants et le service éducatif de la ville ont aussi été aussi associés au projet « Lire et faire lire » de la ligue de l'enseignement du Calvados qui a réuni la médiathèque, les enseignants concernés, la responsable de la maison de quartier choisie comme site-pilote, l'élue à la Culture et des retraités bénévoles.

4.3. Les partenaires sociaux

La médiathèque travaille notamment avec le service Jeunesse de la ville, le CCAS (Centre communal d'action sociale) et le centre CAF d'Hauteville en direction des jeunes des quartiers. Des projets sont régulièrement montés avec les animateurs de quartier autour de spectacles-lectures. Des formations leur sont proposées (stage sur le conte, journées d'appropriation de la médiathèque). Des contacts ont aussi été établis avec des associations à caractère social comme GRAIN (Groupe de recherche, d'action et d'information en nutrition) ou le Réseaux lexovien d'Echange des Savoirs, avec le Point Info Jeune, le Foyer des jeunes Travailleurs et l'Office Public d'Aménagement et de Construction qui met à disposition des habitants du quartier Delaunay un local où sont entreposés des livres de la médiathèque, investi une fois par semaine par l'animatrice-médiatrice du livre qui travaille à la médiathèque. Un dialogue s'est noué dernièrement avec le service Jeunesse sur la possibilité de dotations de livres dans les Centre de Loisirs par la médiathèque, d'accueil des centres de loisirs à la médiathèque et de création d'un fonds professionnel spécialement consacré à l'animation. Et plus récemment encore, l'idée d'un agenda commun aux intervenants socioculturels dans les quartiers et la médiathèque a été émise, le projet est en cours de réalisation.

4.4. Les partenaires culturels

Parmi les partenaires culturels signalons notamment les ateliers d'Arts plastiques, le Musée du Vieux Lisieux qui prête parfois des objets d'exposition à la médiathèque, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse à qui il est arrivé de donner des spectacles ou concerts dans l'auditorium de la médiathèque, Le Tanit théâtre qui a animé l'inauguration de la médiathèque, L'Association pour le Cinéma qui lors de la programmation « Octobre noir » à la médiathèque a travaillé avec les bibliothécaires et a organisé une soirée commune de projection de polars....

Activités pendant le stage

1. Participation aux réunions

1.1. Les réunions internes

J'ai pu assister à différents types de réunion, ce qui m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement interne de la médiathèque, de mieux appréhender les enjeux de la gestion d'une équipe, les difficultés qui lui sont inhérentes, et également de mieux comprendre l'importance de la communication et de la concertation tant auprès du personnel en place qu'auprès de la tutelle de rattachement.

■ « réunions chantiers » : j'ai assisté aux deux réunions de ce type programmées pendant mes trois mois de stage. Assister à ces réunions m'a permis d'observer comment le conservateur gérait son équipe et régulait les tensions de l'équipe ; j'ai aussi mesuré l'impact dynamisant de ce type de management décentralisé qui donne à chacun, indépendamment de la hiérarchie organique, des responsabilités sur la base du volontariat. J'ai aussi pu observer que certains avaient le désir de s'impliquer plus que d'autres

■ réunion de direction : j'ai pu également assister en septembre à une réunion entre le directeur, la responsable de la section jeunesse et la médiatrice-animatrice du livre autour de la prévision budgétaire et du programme d'animation pour 2004. Le directeur devait rendre sa proposition de budget de fonctionnement au service culturel et se préparer à défendre auprès de sa tutelle les animations prévues pour l'année suivante. Cette formalisation autour du programme culturel est une obligation nouvelle voulue par la municipalité pour que la pertinence des projets et leur coût soient évalués pour être votés au Conseil municipal de fin d'année. Chaque projet doit désormais être prévu très en amont et faire l'objet d'une fiche détaillée (objectifs, modes de réalisation, approvisionnement budgétaire...). Cette réunion fut le lieu d'importantes négociations entre le responsable de l'équipement soucieux des comptes à rendre à sa tutelle et de ses collègues soucieuses de ne pas

ralentir le rythme des ambitieuses manifestations programmées en 2003 et de ne pas perdre les réseaux de partenaires qu'elles avaient constitué à cette occasion.

■ réunion avec les tutelles : Cette réunion d'octobre réunissait le directeur et la responsable de la section jeunesse de la médiathèque, le directeur du service culturel de la ville, un chargé de communication municipale et l'élue à la culture à la demande de cette dernière suite à des tensions imputables à un défaut de communication interne. Il s'agissait d'effectuer un certain nombre de mises au point et de discuter des moyens à mettre en place pour améliorer la transmission de l'information. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de mettre à profit les messageries électronique pour l'échange d'informations et de programmer une rencontre mensuelle entre l'élue à la culture, le responsable du service culturel et le directeur de la médiathèque et enfin de fixer un rendez-vous tous les quinze jours entre le service culturel et la médiathèque. Durant la réunion, les axes suivants ont été abordés :

- nécessité d'une communication interne plus fluide : besoin de remontées d'informations plus régulières (programmation, services et collections proposés à la médiathèque, bilans des opérations et de la fréquentation publique...) qui aideraient la prise de décision et donneraient des arguments pour que les projets de la médiathèque soient acceptés par l'équipe municipale et votés en Conseil municipal.
- Réflexion sur la redéfinition de la politique extérieure de la médiathèque. Nécessité de réunir prochainement le comité de pilotage du Contrat ville-lecture. Et notamment, questionnement sur la pertinence ou non du renforcement du partenariat avec le service Jeunesse de la ville pour le travail sur les quartiers.
- Souhait de continuer l'approvisionnement des BCD en livres, maintien du budget mais définitions de priorités (ZEP et écoles ayant envoyé leurs enseignants participer au stage sur les BCD). Mise en place de l'action « choix de livres » dans les BCD et redéfinition des modalités pratiques. Nécessité de communiquer auprès des médias locaux sur cette opération.
- Réflexion à conduire sur les conditions d'attribution de cartes collectives aux écoles et aux associations, conditions qui ne figurent actuellement pas

dans le règlement et qui feront l'objet d'un additif au règlement, qui seront débattues lors d'un bureau du maire avant d'être votées en Conseil municipal pour être incorporées dans le nouveau règlement.

■ réunion avec le service juridique de la ville: cette réunion visait à donner au service juridique un certain nombre d'éléments pour qu'il puisse établir et proposer à la médiathèque des contrats-types qu'elle soumettra aux prestataires de services dans le cadre des animations (expositions louées, spectacles achetés, venue d'intervenants), l'absence de cet outil ayant occasionné de nombreux problèmes et ayant considérablement complexifié la gestion des contrats.

1.2. Les réunions externes

Si les réunions internes m'ont permis de saisir comment fonctionnait l'établissement dans sa globalité et sur des points précis, les réunions auxquelles j'ai assisté avec des partenaires extérieurs m'ont permis de comprendre comment s'insérait la médiathèque dans la vie de la cité et comment elle organisait son réseau collaboratif. La compréhension de ces mécanismes a été possible par la participation à :

■ une réunion menée avec les animatrices de la maison de quartier Trevett (dépendant du service jeunesse de la ville). Etaient présentes la responsable de la section jeunesse, l'animatrice-médiatrice du livre et une conteuse professionnelle. Il s'agissait de réfléchir à l'organisation de séances de conte auprès des enfants des quartiers.

■ une réunion autour du projet « Lire et faire lire ». De nombreux partenaires étaient réunis dans la maison de quartier L'Oasis, choisi comme site pilote : des représentants du service jeunesse, du service éducatif et de la médiathèque, des enseignants, le délégué régional de l'association « Lire et faire lire », l'élue à la Culture et des retraités, potentiellement bénévoles, venus s'informer. Les modalités pratiques de mise en place de l'activité bénévole ont été débattues et adoptées durant cette rencontre.

■ une réunion avec les enseignants de la ZEP : cette réunion était organisée dans le cadre de leur stage ZEP de début d'année scolaire. Il leur a été proposé une visite de la médiathèque qui s'est terminée par une réunion avec la responsable du service jeunesse, son assistante et la médiatrice-animatrice du livre. Cette

rencontre avait pour objectif de rapprocher les enseignants des bibliothécaires pour que soit insufflée une dynamique de projet autour de la lecture et des ressources proposées par la médiathèque. Quelques exemples de réalisations communes ont été fournis aux enseignants qui se sont concertés les jours suivants avec la coordinatrice ZEP et ont décidé de grandes orientations à retenir. Parmi celles-ci, quelques exemples :

- le principe de faire venir dans la mesure du possible avec leurs enfants les parents des quartiers défavorisés aux visites de classe.
- le projet de réalisation d'un petit livret de critiques littéraires faites par les enfants autour de livres sélectionnés par les enseignants et la médiathèque.

2. Participation au travail interne

Intégrée dans l'équipe de la médiathèque, j'ai participé à différents travaux internes : j'ai découvert le bulletinage des périodiques, j'ai effectué un peu de catalogage, de reclassement des collections... J'ai aussi participé à la visite d'un représentant, je me suis rendue avec l'équipe chargée de l'acquisition des documents adultes chez un fournisseur, la librairie *Joie de connaître*, à Lisieux et j'ai accompagné la responsable de la section jeunesse à la librairie spécialisée dans le littérature enfantine, *L'oiseau Lire* à Evreux.

Quelques missions m'ont été plus particulièrement confiées :

- La réalisation d'une synthèse d'aide à la décision à partir d'une recherche documentaire sur les abonnements consentis aux collectivités par les bibliothèques municipales.
- La constitution d'une sélection de ressources documentaires disponibles à la médiathèque et sur Internet pour les animateurs rattachés au département « adolescents » du service jeunesse. Une liste des grands thèmes qui intéressaient les animateurs avait été préalablement fournie. Ce travail, en plus de permettre un accès facilité aux ressources, était également destiné à servir d'étape préparatoire à la constitution d'un fonds spécifique réservé à ces partenaires privilégiés que sont les animateurs des quartiers et des centres aérés.

■ La préparation de trois comités de sélection jeunesse qui se tiennent à Evreux à la BDP de l'Eure. Les ouvrages présentés à ces comités, qui regroupent des bibliothécaires volontaires de l'Eure et du Calvados, proviennent de l'office de la librairie spécialisée *L'Oiseau Lire*, localisée à Evreux. La fréquence de ces réunions est mensuelle, les bibliothécaires se répartissent les nouveautés éditoriales apportées par la librairie, analysent les livres, établissent des fiches pour la prochaine rencontre où ils interviendront oralement pour commenter les ouvrages analysés. Le principe tacite d'admission à ces comités est d'effectuer au moins une partie de ses commandes à *L'Oiseau Lire*. Ces comités semblent particulièrement efficaces car en seulement une matinée une grande partie des nouveautés jeunesse sont commentées, ce qui offre aux bibliothécaires un outil performant d'acquisitions. La préparation de mes interventions lors de ces comités m'a permis de mieux appréhender la diversité de la production jeunesse et d'exercer mon œil critique.

3. Accueil des publics et médiation

3.1. Participation aux plages de service public.

Le premier mois de stage, j'étais quotidiennement inscrite sur le planning de service public tandis que les deux derniers mois j'intervenais simplement en renfort. J'ai été en poste dans toutes les sections ce qui m'a permis de manier toutes les fonctionnalités du module de prêt du SIGB, ce qui m'a aussi permis d'être en contact avec des publics variés et d'être confrontée à tous types de demandes. J'ai pu mesurer à cette occasion l'effort de pédagogisme que doivent mettre en place les bibliothécaires dans leur accompagnement des usagers. La répartition spatiale des collections, les conditions de prêt et surtout le maniement de l'OPAC posent encore des problèmes importants pour un nombre non négligeable d'usagers. J'ai pris beaucoup de plaisir à montrer aux usagers comment fonctionnait l'établissement, quels étaient les outils qui faciliteraient leur appropriation des lieux mais je me suis rendu compte qu'adopter un discours clair et accessible à tous n'était pas évident. J'ai pris conscience de l'importance d'une bonne signalétique, d'une bonne interface OPAC, pas trop complexe et de la mise

à disposition de documents imprimés de communication à l'intérieur de l'équipement.

3.2. Participation à l'accueil des classes

Durant mes trois mois de stage, j'ai participé à l'accueil de deux classes. En fonction des âges les activités à proposer étaient bien sûr différentes, et les discours à tenir aussi !

■ Une classe maternelle de la ZEP.

Les jeunes enfants étaient venus accompagnés de leur enseignante, qui avait préparé la visite sur le thème de l'automne, et d'un nombre étonnamment important de parents (une dizaine) conformément à ce qui avait été prévu au stage ZEP. Les enfants étaient scindés en deux groupes qui à tour de rôle visitaient la section jeunesse de la médiathèque et écoutaient des histoires (auxquelles j'ai participé en duo avec l'assistante attachée à la jeunesse) dans la salle d'heure du conte. La bibliothécaire de la section a profité de la venue des parents pour leur faire visiter les sections réservées aux adultes. Cette visite de classe a donc permis de rendre familière la médiathèque à deux classes d'âge. Si la scolarisation de ces enfants des quartiers périphériques les amène forcément à fréquenter la médiathèque, il n'en va pas de même pour leurs parents qui n'ont pas toujours le réflexe d'utiliser personnellement les ressources mises à leur disposition.

■ Une classe de troisième professionnelle.

Les adolescents ont pu visiter l'ensemble de la médiathèque et il leur a été proposé de voir des collections anciennes : une bible médiévale manuscrite et les journaux locaux de l'année de leur naissance. Cette visite a plu à la plupart des jeunes. Nous avons pu constater que ces adolescents avaient des préjugés vis-à-vis de la médiathèque qui s'amenuisaient à chaque découverte d'une nouvelle ressource. Ils ont été étonnés d'apprendre qu'il n'y avait pas que des musiques « ringardes » à la médiathèque, ils n'osaient pas chercher sur l'OPAC les noms des chanteurs très contemporains qui leur plaisaient et dont ils pensaient la réputation trop sulfureuse pour figurer dans le catalogue de l'établissement. La vue de la bible enluminée qui avait traversé les âges les a très fortement impressionnés.

Il s'agissait là de désinhiber les jeunes face à l'institution « médiathèque » et de leur donner du lieu une image plus contemporaine et plus familière.

3.3. Participation à une « permanence bibliothèque » dans un local de quartier

Avec l'animatrice-médiatrice du livre, j'ai participé un mercredi après-midi à l'accueil des enfants du Quartier Delaunay dans le petit local « Les Dalhias », prêté par l'OPAC. J'ai pu remarquer combien les enfants étaient avides de contact, la lecture d'albums pouvait alors servir de prétexte, en particulier pour les plus grands qui avaient dépassé l'âge de ce genre de lecture. J'ai été surprise de ne voir aucun parent, les enfants étaient venus en groupe de voisinage, les plus grands semblaient veiller sur les plus petits (4 ans). La proximité du local favorise leur venue et donc leur permet un contact avec l'univers du livre. Mais nous pouvons nous demander maintenant si cette offre a un « effet ghetto » (les enfants se contentant alors de cet équipement qui leur est destiné) ou si au contraire elle constitue un tremplin vers le grand équipement du centre-ville. La question reste ouverte, mais indépendamment de la réponse, les enfants semblent éprouver un réel plaisir à fréquenter ce lieu, aussi réduit soit-il, et l'accueil est de toute façon plus individualisé qu'à la médiathèque.

3.4. Participation au portage de livres

J'ai accompagné l'animatrice-médiatrice du livre dans une de ces tournées de portage de livres. Le public desservi était constitué de personnes âgées peu mobiles, uniquement des femmes. Ces personnes lisent beaucoup et choisissent en général une bonne dizaine de livres pour un mois. La médiatrice s'efforce dans sa sélection de répondre aux goûts de chacune. Le contact instauré permet d'avoir des « retours » sur les livres lus, ce qui n'arrive que très rarement à la médiathèque.

3.5. Conception d'un jeu d'appropriation de l'OPAC pour les enfants

La période d'Halloween a été mise à profit pour proposer des animations aux enfants. La section jeunesse a été décorée sur ce thème, des films et dessins animés ont été projetés dans l'auditorium, des histoires de sorcières ont été racontées dans la salle d'heure du conte, et des CD-rom ludo-éducatifs sur ce thème ont été intégrés dans la sélection courante. J'ai profité de mon passage à la médiathèque pendant cette période d'Halloween qu'affectionnent les enfants pour expérimenter, en partenariat avec l'assistante rattachée à la section, un jeu

d'appropriation du catalogue informatisé et des usuels de l'espace jeunesse. Notre objectif était de sensibiliser les enfants à l'utilisation de ces outils. J'avais été frappée de remarquer que les usagers de la médiathèque - pas seulement les enfants d'ailleurs - utilisaient pas, peu ou mal l'OPAC. Il s'agissait pour nous de créer un jeu pédagogique mais pas scolaire, capable d'intéresser les enfants. Nous avons décidé que ce jeu ne prendrait pas la forme d'un concours pour deux raisons principales : nous n'avions pas de budget pour offrir des récompenses matérielles et surtout nous ne voulions pas que les enfants soient attirés par l'appât du gain mais plutôt par le jeu en lui-même. Nous voulions rendre ludique l'utilisation de l'OPAC et des ouvrages de références. La cible prédéfinie était des enfants sachant lire mais assez jeunes encore pour être amusés par ce type d'animation - soit des enfants de fin d'école primaire. Le jeu se décomposait en deux livrets correspondant pour le premier aux questions, pour le second aux réponses. Le premier livret, de couleur orange, était déposé dans l'espace jeunesse ou distribué et le second, de couleur verte, était disponible à l'accueil de la section sur demande. Quelques constats :

- le dépôt des livrets sur les tables ne suffisait pas à attirer les enfants, la meilleure solution était de s'adresser directement aux enfants pour les inciter à faire le jeu.
- Le niveau de difficulté du jeu est rapidement apparu trop élevé : beaucoup de lecture pour les enfants, une connaissance insuffisante ou inexistante de l'OPAC pour la plupart. Il a fallu les accompagner, ce qui a eu l'avantage d'établir des contacts très enrichissants et durables entre les enfants et les bibliothécaires, contacts qui se résumaient parfois auparavant à des demandes sommaires et très consuméristes (changement des CD-rom, demandes de casques audio, réservations...)
- La grande majorité des enfants qui ont participé au jeu ont beaucoup apprécié, une certaine excitation était d'ailleurs palpable durant cette période. Certains ont anticipé sur la reconduction de ce type de jeu pour les autres temps festifs de l'année en demandant si un tel jeu leur serait proposé à Noël.
- Certains enfants ont joué en équipe et la dynamique de groupes les a très fortement motivés. La diffusion du jeu et sa réussite ont largement été

tributaires de ce mode de sociabilité enfantine. La reconduction d'un tel jeu devra tenir compte de ces effets positifs de groupe.

L'intégration dans la médiathèque d'une fête importée d'outre-atlantique, décrite par bien des adultes, peut-être à juste titre d'ailleurs, a ainsi permis de mener des actions de médiation porteuses auprès d'un jeune public sensible à ce type de prise en compte de ses goûts.

4. Suivi des formations et des animations

Intégrée à l'équipe en place à la médiathèque, j'ai pu suivre une formation professionnelle sur « la rentrée littéraire » animée par une intervenante extérieure et ouverte à tous les volontaires de l'établissement et aux bibliothécaires de la région (BM de Caen, BDP du Calvados, BDP de l'Eure...).

Ma position de stagiaire m'a également permis d'assister à des animations auxquelles les personnels en poste n'ont pas toujours l'occasion d'assister. J'ai ainsi pu assister à une séance de l'atelier conte du jeudi soir qui se tient à la médiathèque et qui est animée à tour de rôle par l'animatrice-médiatrice du livre et une conteuse professionnelle rémunérée par la médiathèque. J'ai aussi eu la chance d'assister à deux manifestations programmées à l'auditorium : un spectacle de contes « Les contes du roi d'Yvetot » mené par le conteur Bruno Mallet et une conférence sur l'histoire du roman policier donnée par Catherine Sevestre. Ces animations étaient très intéressantes, accessibles aussi, elles correspondaient très bien à l'idée que je me faisais d'animations en bibliothèque de lecture publique. Il est cependant à regretter qu'à ces deux reprises l'auditorium ne faisait pas salle comble, ce qui dénote, je crois, un certain problème de communication autour de ces manifestations. J'ai aussi eu la possibilité d'assister à la rencontre très intéressante d'auteurs de romans policiers avec des adultes en réinsertion sur leur lieu de formation. Cette animation a rencontré beaucoup de succès auprès des auditeurs émus de rencontrer des écrivains « en chair et en os » dont ils avaient lu des passages de leurs œuvres avec leurs formatrices. Ce type de rencontres me semble là véritablement répondre au souci qui est celui des bibliothèques de démocratiser l'accès à la lecture.

Conclusion

L'apport essentiel de ce stage de trois mois est de m'avoir offert une immersion complète et instructive dans l'environnement territorial, dans lequel s'insère la médiathèque de Lisieux. La maîtrise des codes implicites et des normes explicites de fonctionnement m'a paru primordiale pour que soient menées à bien les actions impulsées par le conservateur et ses collègues.

J'ai pu mieux saisir quels étaient concrètement les rouages administratifs auxquels mon futur poste de conservateur me soumettra, j'ai mieux compris la complexité des empilements et des imbrications hiérarchiques au sein des collectivités, j'ai également pu voir quels étaient les interlocuteurs privilégiés et obligés du responsable d'établissement. J'ai surtout retenu que les bibliothèques ne pouvaient jamais vivre repliées sur elles-mêmes et que leur mode d'organisation est encore appelé à devenir de moins en moins autarcique.

Réaliser mon stage dans un équipement nouveau pour la ville, ouvert il y a seulement un an et demi, a été d'autant plus formateur que c'est à ce stade particulier, souvent difficile, de la vie d'un établissement que s'exacerbent les pressions médiatiques, tutélaires, politiques et consuméristes. Ce fut une période très bien choisie pour observer au quotidien toutes les responsabilités qui incombent au conservateur : responsabilités managériales de gestionnaire de structure et d'équipe, responsabilités culturelles, scientifiques et techniques, et enfin responsabilités communicationnelles envers les citoyens et la tutelle, soucieuse de rentabiliser au mieux un investissement issu de l'argent public.

Table des annexes

ANNEXE 1 EXTRAIT DE LA BROCHURE D'ACCUEIL.....	I
ANNEXE 2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA MEDIATHÈQUE	II
ANNEXE 3 LIVRET-JEU D'APPROPRIATION DU CATALOGUE INFORMATISE	III

Annexe 1

Extrait de la brochure d'accueil

HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI	14h00-19h00 Espace Jeunesse en période scolaire 16h00-19h00	
MERCREDI	10h00-12h00	14h00-18h00
JEUDI	12h30-18h00	
VENDREDI	Espace Jeunesse en période scolaire 16h00-18h00	
SAMEDI	9h30-17h30	

Fermeture de la Médiathèque les samedis précédant les dimanches de Pâques et de la Pentecôte, ainsi que les après-midi des 24 et 31 décembre.

Ouverture du Fonds Normand et du Fonds Ancien, uniquement le MARDI et le SAMEDI

JUILLET - AOUT et vacances scolaires de NOEL

MARDI	13h00-18h00	
MERCREDI et SAMEDI	9h30-12h00	13h30-17h30

TARIFS ABONNEMENTS

Abonnement à l'année

	LISIEUX	HORS LISIEUX
ENFANTS < 14ans	GRATUIT	5,15 euros
De 14 à 25ans	10,30 euros	15,45 euros
ADULTES	20,60 euros	31 euros

Fournir un justificatif de domicile (quittance loyer, E.D.F., Télécom...)

Les abonnés de moins de 14 ans ne peuvent emprunter que des documents relevant de la Section Jeunesse.

L'abonné peut emprunter jusqu'à 6 livres, revues, BD pour une durée maximum d'un mois.

Plus 2 CD + 1 VHS ou 1 DVD + 1 CDROM pour une durée maximum de 15 jours.

L'accès aux ressources du réseau et aux ordinateurs du Cyberespace se fait librement et gratuitement pour tous, abonnés et non-abonnés de la Médiathèque.

Toute utilisation nécessite une réservation préalable selon les créneaux ouverts au public.

Annexe 2

Organigramme fonctionnel de la médiathèque

Organigramme de la médiathèque municipale de Lisieux

Olivier Bogros
Conservateur en chef
Directeur

Administration générale du service (budget, relations avec l'administration). Conduite de la politique documentaire et culturelle de l'établissement. Responsabilité scientifique des catalogues, des fonds anciens et locaux, du système informatique et du développement des nouvelles technologies. Administrateur du site « Bibliothèque électronique de Lisieux ». Développement de projets avec les bibliothèques de la région Basse-Normandie.

Sylvie Pestel
Adjointe
administrative

Secrétariat

Tâches administratives, accueil téléphonique. Suivi du budget. Saisie des textes de la bibliothèque électronique.

Isabelle Vagnarelli
Bibliothécaire
Adjointe au directeur

*Responsable de la coordination de la saison d'animation de la médiathèque.
Responsable de la formation en interne des personnels.*

Audio-vidéo-nouveaux médias

Responsable de la section. Mise en œuvre de la politique d'acquisition. Catalogage. Accueil en salle

Alan Feret
Assistant qualifié de hors classe

Adultes

Responsable de la section. Acquisition des documents et catalogage. Animations. Accueil en salle. Gestion des emplois du temps. *Régisseur des recettes.*

Catherine Pret
Bibliothécaire

Jeunesse

Responsable du développement de la lecture publique dans le cadre du contrat *Ville Lecture*. Mise en œuvre de la politique d'acquisition. Catalogage. Conception et mise en œuvre de projets liés à la lecture en partenariat avec le secteur associatif, scolaire et municipal.

Edwige Graindorge
Assistante du patrimoine

Acquisition des documents et catalogage. Accueil des groupes scolaires. Animations. Accueil en salle.

Christiane Boulan
Assistante du patrimoine

Gestion et développement des fonds locaux et ancien. Accueil des groupes scolaires. Animations. Accueil en salle.

Agnès Garima
Assistante du patrimoine

Gestion de l'espace « usuels adultes ». Acquisition des documents et catalogage. Acquisition des vidéo. Accueil en salle.

Michèle Harel
Assistante du patrimoine

Gestion de l'espace accueil-périodique-exposition. Gestion des abonnements. Fonds UCGHN, prêts inter-bibliothèque.

Ghyslaine Liabeuf
Animatrice

Toutes actions de médiation dans les quartiers. Portage de livres

Albert Barenghi
Agent qualifié du patrimoine de 1ère classe

Entretien des fonds anciens

Gilles Dehais
Agent du patrimoine

Marjorie Dubosc
Agent du patrimoine

Françoise Neyrat
Agente qualifiée du patrimoine

Claudine Quesnot
Agente du patrimoine de 1ère classe

Tâches communes : Accueil et inscriptions des usagers. Prêt et retour des documents. Préparation des documents. Rangement des documents. Préparation des animations et des expositions.

Annexe 3

Livret-jeu d'appropriation du catalogue informatisé

Et maintenant pour connaître ton QBS
(Quotient Biblio-Sorcier), rends-toi à l'accueil de la
Section Jeunesse avec ou sans balai
et demande aux bibliothécaires ta fiche-solutions.



Teste tes pouvoirs de sorcellerie documentaire !

Petite sorcière en goguette, magicien informatique, bouquinovore assoiffé, ensorceleuse sans chapeau ni baguette ou lecteur de bandes dessinées enchantées, les bibliothécaires t'ont concocté un petit jeu pas vraiment sorcier !



Ta panoplie :

Au placard les grimoires devenus ringards !



Utilise plutôt les ordinateurs mis à ta disposition pour connaître les livres, magazines, CD, CD-roms et vidéos que possède la médiathèque.

Pas besoin de baguette magique, en quelques clics tu peux faire des recherches sur un TITRE, un AUTEUR ou un SUJET qui t'intéresse.



Utilise aussi le rayon de livres que les initiés appellent « usuels », tu y trouveras des dictionnaires et des encyclopédies qui te donneront les solutions de certaines énigmes.

A toi de jouer !

1) Quel est l'auteur du roman « *la sorcière amoureuse* » ?

- Charline Marmitare.
- Renne Michaux
- Alphonse Naipointu
- Caroline Burgot
- Claire Ubac
- Maryline Gargamel
- Cruella Dupont

2) Ann Rocard a écrit :

- Le Fantôme de la rue des cloches perdues*
- Maxi-monstre a attrapé la rougeole*
- Le pot au feu ensorcelé*
- Le vampire qui a mal aux dents*

3) *La sorcière aux trois crapauds* est :

- Un conte
- Un roman
- Un magazine

4) Quelle est la sorcière la plus célèbre des rayons de la bibliothèque ?

Un indice : elle porte un nom de fleur.

.....

5) Quel jour est célébré Halloween ?

.....

6) La fête d'Halloween, jour où disaient-on les morts venaient rendre visite aux vivants est une très ancienne tradition :

- Des pays méditerranéens.
- De l'ancienne Gaule.
- Des pays anglo-saxons.

7) Que signifie précisément l'expression anglaise « *trick or treat* »

- « Un cadeau sinon un mauvais tour »
- « Un bonbon sinon un mauvais sort »
- « Une friandise sinon un mauvais sort »

8) Une sorcière est cachée dans la médiathèque parmi les bibliothécaires.

Elle porte un signe qui te permettra de la démasquer. Comment s'appelle-t-elle ?

.....



N'oublie pas de tourner la page ! →

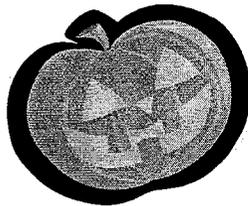
Compte tes points (Un point par bonne réponse) et découvre quel est ton Quotient Biblio-Sorcier.

Tu as entre 1 et 4 points.

Tu es un(e) Apprenti(e) Biblio-Sorcier(e). Tu te débrouilles dans la Section Jeunesse mais il te faut encore du temps. Ne t'inquiète pas : avec un peu d'effort, tu y parviendras. Continue et n'hésite surtout pas à demander de l'aide aux bibliothécaires.

Tu as entre 5 et 8 points.

Bravo. Tu es un(e) Biblio-Sorcier(e) Confirmé(e). Le catalogue et les dictionnaires de la médiathèque n'ont presque plus de secrets pour toi. Tu sais te débrouiller seul et te servir des outils mis à ta disposition. Attention tout de même à ne pas trop te reposer sur tes citrouilles. Continue et n'hésite surtout pas à demander de l'aide aux bibliothécaires.



Fiche-solutions

Quels sont tes pouvoirs de sorcellerie documentaire ?



Sur les ordinateurs à côté de chaque pilier, tu trouveras les réponses aux questions 1 à 4. Ces ordinateurs sont appelés « Catalogues » car on peut y trouver tous les documents de la médiathèque. Pour les questions 5 à 7, reporte-toi au rayon « Usuels ».

1) Clique sur le rectangle « Recherche simplifiée », puis sur « Titre ». La case doit devenir bleue. Ensuite, tape ton titre avec le clavier : **La sorcière amoureuse** puis clique sur « Valider ». Le titre s'affiche avec l'auteur.

L'auteur du roman *La sorcière amoureuse* est donc **Claire Ubac**.



2) Clique sur le rectangle « Recherche simplifiée », puis sur « Auteur ». La case doit devenir bleue. Pour rechercher un auteur, tu dois toujours écrire son nom de famille en premier. Ecris le nom de famille de l'auteur : **Rocard** puis clique sur « Valider ». Rocard, Ann apparaît, clique sur « Auteur » à droite. La liste des livres d'Ann Rocard s'affiche. Tu n'as plus qu'à chercher lequel est dans ton questionnaire.

Ann Rocard a écrit *Le vampire qui a mal aux dents*.



3) Clique sur le rectangle « Recherche simplifiée », puis sur « Titre ». Tape ton titre : **La sorcière aux trois crapauds** puis clique sur « Valider ». Le titre s'affiche avec l'auteur. Clique sur « Localisation ». Regarde la ligne bleue.

Il s'agit donc d'un **conte**.

Cliquer sur « Localisation » te permet aussi de connaître la cote du document (sa place) dans la médiathèque et de pouvoir aller le chercher dans les rayons.



4) Clique sur « Recherche simplifiée », puis sur « Mots ». Tape le mot **sorcière** et clique sur « Valider ». Une liste de titres s'affiche. Fais-la défiler en utilisant les flèches du clavier et cherche dans cette liste une sorcière qui a le nom d'une fleur.

Cette sorcière s'appelle **Camomille**.



5) Pour les questions 5, 6 et 7, tu vas chercher dans le rayon « Usuels » un dictionnaire d'anglais : *Le Robert et Collins*. Cherche le mot **Halloween** dans la seconde partie du dictionnaire. Un cadre t'explique ce qu'est Halloween.

Halloween est célébré **le 31 octobre**.

6) La fête d'Halloween est une ancienne **tradition des pays anglo-saxons**.

7) L'expression « trick or treat » signifie exactement « **Un cadeau sinon un mauvais tour** ».



8) La bibliothécaire avec un signe de sorcière s'appelle **Michèle** le mercredi ainsi que le vendredi et **Marjorie** le jeudi, elle porte une petite araignée sur la main.

Tourne la page pour connaître ton QBS ! →